



Les psychologues ont besoin d'autre chose que d'une mise au pas !

Les organisations de psychologues ont découvert début avril une proposition de loi déposée par des députés « LR » portant sur la demande de création d'un ordre professionnel pour les psychologues.

La FSU s'oppose à cette proposition de loi et en demande le retrait

En effet, celle-ci vise avant tout à contrôler les pratiques des psychologues, par la mise en place d'une organisation pyramidale et anti démocratique qui serait l'interlocuteur unique des pouvoirs publics et autoriserait ou non leur exercice professionnel alors que la loi du 25 juillet 1985 encadre déjà l'exercice de cette profession dont le titre est protégé. La liste ADELI est déjà un garant de la vérification des diplômes requis.

L'ordre aurait également des pouvoirs de sanction pour non respect d'une « charte de bonne conduite » et de principes de moralité qui n'ont pas grand-chose à voir avec la déontologie.

Le souci du public, derrière lequel se cachent les promoteurs de cette proposition de loi est une préoccupation constante des psychologues. C'est pourquoi dès 1961 ils se sont donné un code de déontologie, qu'ils actualisent régulièrement et collectivement. La dernière version du code sera d'ailleurs présentée le 5 juin 2021 par une vingtaine d'organisations (associations et organisations syndicales) qui travaillent ensemble au sein du CERédépsy pour réaffirmer l'existence d'un code de déontologie commun à tous les psychologues et l'inscrire dans les textes réglementaires.

Cette offensive est la suite du rapport de l'IGAS qui vise à supprimer, pour les psychologues, la liberté de choix des méthodes et des référents théoriques au profit d'une conception unique basée sur des protocoles d'intervention et des « bonnes pratiques professionnelles » définies par la HAS et se limitant aux courants comportementalistes et neuro-scientistes. Il s'agit là d'une attaque sans précédent de la clinique, de la relation et de la complexité du sujet.

Elle profite de la crise sanitaire et de la montée des troubles psychiques observés dans la population pour restreindre l'intervention des psychologues à la santé mentale, oubliant que les champs d'exercice sont variés (Justice, travail, Education, action sociale...) et que les missions sont plus larges que le diagnostic et l'intervention protocolisée auxquels on voudrait les limiter.

La FSU appelle tous les psychologues à s'opposer à toute forme d'ordre professionnel qui aboutirait à nier la diversité et la richesse de leurs pratiques en lien avec l'histoire de la discipline et de ses fondements théoriques.

Ce dont les psychologues ont besoin, c'est d'une reconnaissance à part entière de leur profession et de nombreuses créations de postes dans des services publics renforcés, permettant à chaque psychologue de déployer toutes ses missions, de prévention, de soutien psychologique, et d'aide au développement, dans le respect de la dimension psychique de la personne.

Les Lilas, le 27 avril 2021

